

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 MARS 2006 À 19 HEURES**

Convocation du 21 février 2006.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi sept mars deux mil six à dix-neuf heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

**Présents** : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, GUÉLIN, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

Mme BRÉARD Catherine a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 31 janvier 2006 a été approuvé à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2005**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2005,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2005 :

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :  
(cf tableau en annexe),

constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2005

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 7 mars 2006, le Compte administratif pour 2005 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2005,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	37 976,32 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	NÉANT
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	40 766,67 €

## **VOTE DES 4 TAXES**

La commission des Finances, vu les charges à venir sur l'année 2006, propose une augmentation de 5 % sur le taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation et fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation	7,89 %
- Foncier bâti	10,41 %
- Foncier non bâti	33,00 %
- Taxe professionnelle	9,01 %

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006**

Le Budget primitif 2006 est adopté à l'unanimité pour les montants suivants :

Fonctionnement, dépenses et recettes =	195 956 €
Investissement, dépenses et recettes =	174 805 €.

## SUBVENTIONS 2006

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes ( compte 6574) pour l'année 2006 :

- ADL Bibliobus	61,00 €
- Foyer Rural - Judo	155,00 €
- Foyer Rural - Tennis	155,00 €
- Mutuelle Nationale Territoriale	120,00 €

INTERVENTION DE M. LAUVERGNAT, RECEVEUR MUNICIPAL

M. LAUVERGNAT confirme la bonne gestion des finances de la commune de Rouffiac. A noter que le résultat, aussi bien de la section de fonctionnement que de la section d'investissement, est excédentaire et surtout présente une courbe à la hausse.

M. LAUVERGNAT a fourni quelques ratios utilisés dans le suivi de gestion financière des communes du canton de Pons. S'il fallait en retenir 2 seulement, ce serait celui qui confirme que les taux d'imposition sont inférieurs à la moyenne des communes de la même strate du canton et la note dite de qualité comptable qui est quasiment la meilleure du canton (19,5/20 à comparer à la moyenne cantonale de 15,1/20).

M. LAUVERGNAT rappelle néanmoins qu'une gestion stricte s'impose toujours et qu'il n'est pas exclu d'avoir recours une nouvelle fois l'an prochain à une revalorisation des taux.

### **PROJET SIG (Cadastre numérisé)**

Joël ARNAUD fait le compte-rendu de la réunion de la réunion à laquelle il a assisté à Jonzac le 6 mars dernier. La technicienne de la CDCHS a fait état de l'avancement et de l'organisation du projet et a rappelé les dates importantes de démarrage avant de proposer une démonstration du logiciel :

Mars - Juin 2006      Intégration des données sur le serveur (cadastre + photo aérienne + réseaux eau potable et assainissement)

Avril - Juin 2006      Mise en œuvre des outils dans les communes (ADSL indispensable)

Avril - Septembre 2006      Mise en œuvre du logiciel de consultation.

A noter que les préconisations informatiques liées à ce logiciel ont été prises en compte dans le projet de mise à niveau de notre système bureautique.

### **AIRE DE LOISIRS 2006**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à ce jour, le sinistre de notre aire de loisirs n'a pas pu être jugé sur le fond.

Afin de maintenir l'activité sur notre site, il a recherché une personne qui serait en capacité technique et financière de relancer cette exploitation pour la saison 2006.

Il a reçu plusieurs propositions. Parmi celles-ci, la candidature d'une habitante de St-Sever-de-Saintonge qui semble avoir la capacité d'animer notre site et qui a apporté des garanties suffisantes, notamment grâce à une caution solidaire

Eu égard aux difficultés rencontrées en 2000 et 2001, Monsieur le Maire a préalablement obtenu une caution solidaire qui sera annexée à la convention d'exploitation.

Après en avoir délibéré et vu l'urgence, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'exploitation du 15 juin au 30 septembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

P. MONNEAU

C. BRÉARD

JB CLÉMOT

D. MUSSEAU

C. CHIRON

J. TARRIT

J. ARNAUD

E. GUÉLIN

E. MARTINAUD